vbb abems
Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Weihergasse 7a | 3005 Bern
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

9. Assemblée ordinaire des membres du 10 septembre 2014, 14.00 heures au sein du Centre de congrès Diaconis à Berne

---

Présents:	C. Imboden,	président
	E. Flückiger,	membres instances
	D. Hannich,	
	A. Ravizza,	
	J.-D. Renggli,	
	T. Stettler,	
	A. Streit	
	P. Keller	directeur vbb|abems
	U. Messer	procès-verbal

Le président, Monsieur C. Imboden, accueille les personnes présentes. Il constate:
- que les membres ont été convoqués dans les délais et ont reçu les documents utiles.
- qu'aucune demande n'a été déposée
- que l'assemblée peut délibérer, indépendamment du nombre de membres présents.
- que la majorité simple est applicable, hormis pour les modifications de statuts

Votation : les établissements ont une voix/lit pour les résidentes et résidents classés, resp. ½ voix/lit pour les résidentes/résidents non classés. Seuls les membres actifs ont le droit de voter (EMS/homes).

A l'unanimité, sont élus comme scrutateurs : Monsieur A. Streit et M. Dieter Hannich.

1. Rapport annuel 2013 vbb|abems

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes annuels 2013 vbb|abems et rapport de l'organe de contrôle

Les comptes annuels bouclent avec un excédent de CHF 30'961.--.
Question posée : Quand est-ce que le prêt accordé à persomed sera-t-il remboursé ? Thomas Stettler, responsable de persomed au sein du comité de vbb|abems : Vu qu'il s'agit d'une jeune entreprise, le remboursement est actuellement prévu par tranche jusqu'à la totalité du montant dû.

Le président convie à voter: Les comptes annuels 2013 et le rapport de contrôle sont approuvés à l'unanimité.

3. Décharge du comité

La décharge est donnée à l'unanimité aux membres du comité.

4. Fixation des cotisations de membre vbb|abems pour l'année 2015

Demande du comité:
Membres actifs (selon art. 5, ch. a des statuts)
Fr. 35.- par lit selon liste des EMS
Fr. 17.50 par lit pour résidence avec prestations/encadrement

Membres passifs (selon art. 5, ch. b des statuts)
Personnes juridiques Fr. 170.- par an

L'assemblée accepte à l'unanimité les cotisations de membre proposées.

Pour information: Les cotisations 2015 de CURAVIVA Suisse se montent à - selon décision prise lors de l'assemblée des délégués du 25 juin 2014 - CHF 14.40 pour le domaine de base et spécifique et CHF 10.40 pour le domaine de base et spécifique partiellement stationnaire.

5. Elections

Est proposé pour l'élection au *comité* pour une durée de mandat jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire des membres en 2016, selon art. 18 des statuts :

- Peter Ducommun, Heimstätte Bärau

Monsieur Ducommun est élu avec une grande majorité ; une voix contre.

Sont proposés pour l'élection dans la *commission consultative* pour une durée de mandat jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire des membres en 2016:

- Karin Moser, directrice de l'EMS Spycher et de Spitex Roggwil/Wynau
- Dominic Bucher, directeur de l'EMS Hasle-Rüegsau

Les deux sont élus à l'unanimité dans la commission consultative.

Election de *l'organe de révision*
Proposition: VISTA Treuhand & Revisionen AG, Leo Ruffiner, Bern
VISTA Treuhand & Revisions AG est réélue à l'unanimité comme organe de révision.

6. Remise du prix „Entreprise formatrice ASSC 2014"

Notre association soutient les efforts dans la formation. Actuellement, 238 EMS offrent des places de formation. En vue de développer la qualité de formation, le concours de « l'entreprise formatrice ASSC de l'année » a été lancé l'année dernière. Lors de l'inscription, les concurrents doivent remplir certains critères d'évaluation. Les documents remis sont soumis à un jury qui les examine soigneusement. Finalement, trois établissements sont retenus auxquels le jury rend visite. Lorsque tous les examens sont faits, le jury passe à l'élection du vainqueur.

Cette année, le prix va au centre Schlossmat, région Berthoud. La haute qualité de la formation ainsi que l'enthousiasme inné de la formatrice ont convaincu le jury.
Monsieur Imboden remet le „chèque" de CHF 10'000.-- à Madame Rusnak qui est chaleureusement applaudie.

7. Informations concernant des thèmes spécifiques

Monsieur Leser de CURAVIVA Suisse présente la stratégie suisse „eHealth »: Des défis pour les établissements médico-sociaux, une nouvelle technologie concernant l'introduction électronique de dossiers de patients resp. de résidents. Ces produits novateurs ont été installés en Hollande, Allemagne et au Danemark.

Dans une première phase (de recherches), la Suisse a pour objectif:
- de sensibiliser pour un nouveau marché (transfert de savoir);
- d'analyser l'acceptation du personnel soignant face aux nouvelles technologies;
- d'évaluer, si l'assistance technique apporte une réduction de tâches secondaires.

- de reconnaître, si, de cette manière, du temps est gagné pour les tâches essentielles.
- si les résidents profitent de plus de liberté et de sécurité grâce à cette technologie.

A la suite de l'allocution, la discussion en plénière démontre qu'il faut méticuleusement peser les avantages et les désavantages de cette nouvelle technologie.

Monsieur Imboden remercie Monsieur Leser pour ses explications.

Madame Hornung de la SAP informe au sujet de la nouvelle ordonnance pour les établissements médico-sociaux. Une révision totale s'impose.
Citons quelques nouveautés :
- la grandeur des chambres doit comprendre nouvellement 16m2
- auto déclaration de la part de la direction EMS
- le management de qualité : la certification est abolie, est prévu un accord de procédure
- concept : sera thématisé p.ex. les problèmes de drogue et la sexualité.

Les EMS seront informés moyennant un e-mail concernant les démarches à suivre. Les négociations en cours se développent positivement. La nouvelle ordonnance EMS devrait être mise en consultation à fin novembre 2014.

Madame Hornung mentionne les discussions avec la délégation de négociations vbb|abems. Durant plusieurs séances, les positions de la SAP ainsi que celles de vbb|abems ont été discutées et ont finalement abouti à une solution applicable pour les deux partis.

Monsieur Imboden remercie Madame Hornung pour les perspectives dans cette affaire.

8. Divers

Informations de la part de Peter Keller, directeur vbb|abems:

- vbb|abems publiera la procédure de consultation sur le site internet.
- Introduction des nouvelles versions de BESA et RAI/RUG dès 1.1.2015 : les nouvelles classifications ne doivent pas engendrer de frais. Il s'agit de convenir avec la SAP ce que représente la neutralité de coûts.
- Tarifs de caisses maladies pour prestations complémentaires : tarifsuisse ne veut plus de forfait global, nous essayons d'obtenir une prolongation des tarifs actuels d'une année. Les EMS avec tarifs global doivent cependant se préparer que les forfaits globaux pour médecins, médicaments et thérapies s'effacent.
- LiMa : ne peut être facturé - selon l'Office fédéral de la santé publique – que si le résident/résidente applique les produits lui/elle-même, sans soutien de la part du personnel soignant. Sinon, les produits LiMa ne peuvent être facturés qu'avec un forfait de CHF 9.- par degré. Tarifsuisse prévoit ce changement pour 2015 déjà.

Le président remercie Peter Keller pour sa compétence en tant que directeur de l'association durant l'année, Madame Senn, cheffe de la formation continue, les autres collaboratrices du secrétariat général, les membres des diverses commissions, les scrutateurs et convie les personnes présentes à l'apéritif.

Berne, 11 septembre 2014